



Arret maladie apres premiere visite de la medecine du travail

Par **biarrotte**, le **02/11/2013** à **13:57**

bonjour,j'ai 58 ans bientôt et suis aide soignante.je suis diagnostiquée arthrosique sevère(ce qui me gêne beaucoup dans mon travail qui est tres fatigant) et mon employeur m'envoie le 19 novembre a la medecine du travail.de plus je suis harcelée au travail et je deviens depressive.

Dois je emmener avec moi les examens (irm etc....qui prouvent ma maladie?

J'aimerais aussi savoir si apres cette premiere visite,je peux me mettre en arrêt maladie,sans être penalisée?

Serai je payée par mon employeur entre les deux visites si je suis arrêtée?ou bien est ce la secu qui me paiera?

Enfin,apres la seconde visite que va t il se passer?Pourrai je me remettre en maladie?En fait,je ne voudrais pas être licenciée pour inaptitude'(et être au chômage),car je sais pertinement que dans mon entreprise il n 'y aura pas moyen de reclassement)mais être en maladie,car avec les indemnités et ma prevoyance je serais moins perdante.je vous remercie de m'eclairer de vos conseils,je me sens trop perdue en ce moment.De plus je suis seule,et ne veux pas perdre tout.Excusez la longueur de mon texte mais j'ai besoin de reponses tres precises .merci Biarrotte